



Paris, le 21 janvier 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le préfet de Police proroge l'autorisation de passage des véhicules circulant en covoiturage sur la voie dédiée de l'autoroute A6a jusqu'au samedi 25 janvier 2020 à 5h00.

RAPPEL DE PRUDENCE SUR LES ROUTES

Le mouvement social que connaît la France depuis le jeudi 5 décembre se traduit par un afflux des véhicules sur les axes autoroutiers d'Île de France et notamment sur l'A6a, occasionnant un nombre important d'embouteillages.

En conséquence, Didier LALLEMENT, préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, a décidé de reconduire, mercredi 22 janvier 2020 dès 5 heures, l'autorisation de passage des véhicules circulant en covoiturage à trois personnes ou plus sur la voie dédiée de l'autoroute A6a, et ce, pour une durée de 72 heures.

L'information des usagers est également renforcée par le biais des panneaux à messages variables (PMV).

Recommandations pour l'ensemble des usagers de la route

Le préfet de Police appelle à la prudence et recommande de:

- Porter des équipements de visibilité et de protection pour tous les usagers d'engins de déplacement personnels (trottinettes, vélos, ...).
- Respecter les espaces dédiés aux usagers vulnérables (trottoirs, pistes cyclables, ...).
- Ne pas encombrer les carrefours.
- Respecter la priorité aux piétons.
- Redoubler d'attention dans les bouchons ou en inter-files.

Contact presse : ppcom@interieur.gouv.fr / 01 53 71 28 73

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 €/la minute)

www.prefecturedepolice.paris

courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr